

## **Air France : nouveau point d'étape sur le projet Transform 2015**

---

Alexandre de Juniac, Président-directeur général d'Air France, a fait ce jour un nouveau point sur le projet industriel et stratégique devant le Comité Central d'Entreprise de la compagnie et a évoqué en particulier les sureffectifs et les mesures d'accompagnement.

Il a rappelé que l'entreprise a pour objectif une amélioration de l'efficacité économique de 20% fin 2014 qui passe par la limitation de l'évolution de la masse salariale, l'augmentation et l'efficacité des temps travaillés, par l'amélioration des processus et le non remplacement des départs.

Le projet industriel et les nouvelles dispositions conventionnelles en cours de négociation conduisent à une baisse des effectifs de la société Air France de 5 120 d'ici décembre 2013 sur un total de 49 300 salariés sous contrat français. Le nombre de départs naturels non remplacés sur la période est estimé à 1 710 et les sureffectifs à 3 410. Les sureffectifs touchent l'ensemble des catégories de personnel.

Si les nouveaux accords sont signés, les modalités de traitement des sureffectifs excluront le recours à des départs contraints d'ici fin 2013 et les mesures d'accompagnement mises en œuvre en 2012 et 2013 pourront inclure :

- une incitation au départ anticipé en retraite dans le cadre d'un plan de départs volontaires,
- une incitation au départ volontaire de l'entreprise dans le cadre d'un plan de départs volontaires,
- des mesures d'incitation ciblées au passage à temps partiel,
- des mesures de partage du temps de travail pour les personnels navigants commerciaux et techniques

Une évaluation de l'état d'avancement du plan Transform 2015 sera conduite au second semestre 2013. Si son déroulement est conforme aux objectifs, le recours à des départs contraints sera également évité en 2014.

L'actuelle dynamique des discussions avec les organisations syndicales permettra, conformément au calendrier prévu, de consulter le Comité Central d'entreprise le 28 juin sur des projets d'accords en ligne avec cet objectif. Ces accords seront ensuite mis à la signature des organisations syndicales au début juillet.

Dans l'hypothèse où les accords ne seraient pas signés, les procédures en cours de dénonciation des accords conventionnels seraient menées à leur terme dans un cadre économiquement beaucoup plus contraint. Compte tenu de l'impact des nécessaires réductions d'activité et des fermetures de lignes, les départs non volontaires ne pourraient alors être évités.

Le plan industriel et stratégique d'Air France s'inscrit dans le plan de transformation à trois ans (2012-2014) que le groupe Air France-KLM a lancé en janvier dernier et qui est destiné à restaurer sa rentabilité et à réduire son endettement net de deux milliards d'euros.